

On a envoyé aux jeunes citoyennes... : le discours de Cri-Cri Royaume aux promotions civiques : (suite et fin)

Autor(en): **Brocher, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 813

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268141>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

m'y ferais » et que j'apprendrais à passer au tamis fin toutes les fautes, sans en laisser passer aucune. Aujourd'hui, je dois avouer qu'il n'y a pas de compte, pour deux raisons. La première, c'est que je n'arrive pas à me concentrer sur l'acte et pendant les heures (nocturnes) de correction. Il serait donc nécessaire que j'aie une suppléante à ce moment-là. La seconde raison, c'est que, étant non seulement correctrice, mais rédactrice, je me laisse absorber par les fautes de rédaction, expressions lourdes, phrases peu claires, répétitions fâcheuses, tournures peu élégantes. Malgré moi, cette onde partielle de mon travail prend le pas sur la première, je m'applique à une foule de remaniements et cette préoccupation me rend aveugle pour les fautes d'inattention.

Plus d'un censeur pensera que les maladresses rédactionnelles auraient dû être éliminées pendant les quinze jours que dure la préparation du numéro. Pense encore qu'un quotidien, rapidement tiré chaque nuit, exhibe de fâcheuses coquilles, mais quand on n'est pas pressé, on doit s'organiser, que diable!

Fort juste. Remarquons cependant qu'une partie des articles peut seule être préparée à loisir. Pour le reste, nous sommes toujours pressés. Jusqu'au dernier jour, on doit laisser libre de la place pour des envois tardifs obligatoires. S'ils ne viennent pas, des documentaires prévus et restés depuis un temps appréciable les remplaceront. Ne devrait-on pas avoir composé et corrigé ceux-ci à l'avance?

Ce que la facilité nous est interdite, nous n'avons pas les moyens de payer l'impression d'articles qui ne paraissent pas, ni d'ajouter une page supplémentaire quand il le faudrait. Or l'expérience nous enseigne que les réserves ne passent jamais. Dans l'exiguïté de nos

Comme celles qui entachent, dans notre numéro du 5 décembre, l'article d'Al. Lévy dont celle-ci est fort innocente.

quatre pages la place voulue ne se retrouve plus, l'actualité nous pousse, les documentaires restent sur la rive, tandis que le fleuve du journal continue de couler. Qu'on se représente bien que la masse des articles préparés et non indispensables est plus considérable que les articles publiés. Il faut se résoudre à faire comme la nature et à prévoir beaucoup plus de graines qu'il n'en pourra jamais germer. Peu importe, l'effort est salutaire, mais le temps consacré de ce côté ne se retrouve pas de l'autre. Et voilà comment, à la dernière minute il faut, en toute hâte adapter, raccourcir, malaxer de tardives matières urgentes, bâcler des textes qui, livrés sur la première épreuve, font dresser les cheveux sur la tête. Férilement on les remanie comme on peut, oubliant nombre d'erreurs, bien sûr. Il ne reste plus qu'un recours, la correction de la grande épreuve complète, où tout se brouille et s'enchevêtre, où l'on voudrait tout refaire, mais ce n'est plus possible, et on renvoie le texte à l'imprimerie, faute de mieux. Nul ne peut imaginer la nausée qui vous saisit à ce moment-là.

Un seul remède, on le voit, serait une suppléante, au moins pour cette dernière correction. Quelle aide bénévole, libre le mardi soir s'annoncerait, pour corriger le plus gros des erreurs?

Ce long monologue ne vise pas à une justification, ni à une absolue, tout au plus donne-t-il quelques explications sur notre situation particulière commandée par nos ressources financières. La sousignée tient au contraire à montrer ici que toute critique lui est profitable et elle espère que loin d'être réduites au silence, critiques et suggestions vont pleuvoir, stimulées par ces lignes, afin de rendre le journal plus digne de la mission assignée par sa fondatrice, à laquelle nous accordons toujours, au début de janvier une pensée reconnaissante.

A. W. G.

Quelques instants avec Zoé Oldenbourg

Prix Fémina 1953, par notre correspondante à Paris

C'est au cours d'une réception intime, qui réunissait chez l'éditeur Gallimard quelques membres du Tout-Paris littéraire, que nous avons interviewé Zoé Oldenbourg, quarante-deuxième titulaire du Prix Fémina.

La lutte fut ardente entre les douze membres du jury... Les «dames du Fémina» avaient différents candidats et les défendaient âprement... Pierre-Henri Simon, auteur de *Les Hommes ne veulent pas mourir*, beau roman social sur les «personnes déplacées», et Zoé Oldenbourg, auteur de *La Pierre Angulaire*, vaste fresque du Moyen-Age, demeurèrent seuls en présence. Il ne fallut pas moins de treize tours pour que celle-ci l'emportât sur son rival! On ne dira point après cela, que les dames du Fémina sont résolument... féministes!

Zoé Oldenbourg est une jeune femme petite et mince, au caractère sage volontaire, aux sourcils charbonneux surplombant des yeux sombres, aux cheveux bruns grisonnants. Elle a, en parlant, un éger accent slave aux intonations chantantes, ce qui n'est pas sans prendre plaisir à le faire entendre en Russie... Elle d'un historien, elle tient sans doute de lui cette passion dévorante pour l'Histoire...

En effet, nous répond-elle, j'ai toujours eu la vocation littéraire, tout enfant déjà j'écrivais. Plus tard, j'ai tenté de lutter contre ce penchant, car je voulais faire de la peinture et j'en ai fait tout d'abord, mais mais c'est tout de même la littérature qui l'a emporté sur l'art!

Après avoir vécu ses premières années en Russie et connu la Révolution, la famine, et le danger, Zoé Oldenbourg se réfugia en France avec sa mère. Eut alors âgée de neuf ans, elle apprenait facilement le français, découvrit à douze ans Racine avec émerveillement, et, un peu plus tard, s'enthousiasma pour Emily Brontë. Après avoir terminé ses études en France, elle s'en va passer sa vingt-deuxième année en Angleterre, dans un collège qui forme des femmes missionnaires... et où elle elle approfondit les mystères de la théologie.

Puis, poursuit-elle, je revins en France et je fis donner ma vie, je fis donc de la peinture sur tissus, décorant notamment des écharpes. En même temps, de plus en plus en proie au désir d'écrire... j'entrepris un roman. Mais comme il se situait au Moyen-Age, il me fallait me documenter sur cette époque, et je n'avais que le samedi ou les périodes de vacances pour aller travailler à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Enfin, en 1946, je publiai mon premier roman, ce fut *Argile et Cerdès*. Puis en 1947, j'entrepris mon second livre, *La Pierre Angulaire*, qui a pour cadre la France au début du XIIIe siècle, et que je terminai en 1952.

Pourquoi mes romans sont-ils toujours moyenâgeux? C'est que, depuis l'enfance, j'étais hantée par les personnages du Moyen-Age... Michelet? Non, je ne crois pas avoir été particulièrement influencée par lui. Walter Scott? Pas davantage!...

Certains critiques, pourtant, l'avaient pensé. D'autres ont comparé l'œuvre de Zoé Oldenbourg à celle de Sigrid Unset, notamment à *Christine Lavransdatter*, mais, bien que la «pierre angulaire» des personnages du Prix Fémina soit sans doute la foi, l'atmosphère, entre le moyen-âge nordique, tendre et mystique, de Sigrid Unset, et celui, pittoresque et parfois dramatique, de Zoé Oldenbourg, n'en demeure pas moins très différente.

Mais le Prix Fémina qui couronna, entre autres, des écrivains de la classe de Remin

Rolland, Lacretelle Bernanos, Saint-Exupéry, etc., a, une fois de plus, rempli sa mission, puisque son but principal est d'encourager une carrière, et de récompenser une œuvre forte et originale, témoignant de réelles qualités de pensée et de force, et qui soit en même temps une promesse d'avenir...

Tel est en effet le cas du Prix Fémina 1953. *La Pierre Angulaire* évoque une série de tapisseries des Gobelins: c'est une succession de tableaux pleins de fraîcheur ou de couleur — à l'air pur parfois un peu mièvre de pasiches — mais dont certains ont de la grandeur. On peut donc attendre avec confiance la prochaine œuvre médiévale de Zoé Oldenbourg!

Janine Auscher.

Délinquants et psychiatrie

Pour l'obtention de son diplôme de l'Ecole d'études sociales de Genève, Mlle Jacqueline Favre, de Bienne, a étudié l'évolution sociale de 178 délinquants soumis à une expertise psychiatrique, les meilleurs d'assistance médico-sociale appliquées à des délinquants partiellement ou totalement irresponsables. Ce difficile et patient travail a été fait sous la direction de M. le Dr Georges Schneider, sous-directeur de l'hôpital de Cery près Lausanne. Mlle Favre l'a présenté, le 15 décembre, à la Polyclinique psychiatrique de Lausanne, à un public d'assistants sociaux. Mlle M.-L. Cornaz, directrice de l'Ecole sociale, présidait la séance.

Mlle Favre a suivi 178 délinquants, 69 cas à Cery, sous surveillance médicale, 109 cas ayant subi une expertise psychiatrique mais qui ne sont pas sous surveillance médicale. Elle a relevé l'erreur qui consiste à remettre dans la circulation un délinquant plus ou moins déséquilibré, plus ou moins responsable, a demandé de qui dépend l'expertise psychiatrique, relevé le manque de maisons de rééducation par le travail, souligné l'importance grandissante de l'assistance sociale.

M. le Dr Schneider commenta ce travail, ses conclusions. Au cours de l'intéressante discussion qui suivit, M. Gaillard, pasteur de la Fraternité de St-Martin, insista sur la nécessité d'une maison de rééducation, d'un home où les déséquilibrés pourraient retrouver leur stabilité; M. F. Zweifel, président du Tribunal de Lausanne, expliqua comment se décide une expertise psychiatrique et convint qu'il en faudrait faire dans les 4000 enquêtes qui s'instruisent annuellement à Lausanne; mais où sont les médecins qui en seraient chargés? Le Tribunal applique la loi, et il est certain que le Code pénal de 1942 retarde, il n'a pas suivi les progrès de la psychiatrie; pour prescrire un internement dans un asile ou une surveillance médicale, il faut que le condamné bénéficie du sursis, et les récidivistes, qui sont souvent des malades mentaux, ne bénéficient pas du sursis. S.B.

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des 10 ans

DE-CI, DE-LÀ

Lors d'un concours oratoire ouvert aux jeunes, en Australie, il y avait une seule compétitrice. C'est elle qui a remporté le prix avec un discours sur «Les hommes d'Etat les plus éminents du XXe siècle en Australie».

Une clinique ambulante, équipée d'une façon moderne, avec appareils de stérilisation et de réfrigération, et dirigée par une infirmière qualifiée, parcourt régulièrement des régions isolées de la Nouvelle-Galles du Sud (Australie), au service des mères et des femmes enceintes.

Le sénat brésilien a adopté une modification législative qui permettrait à la femme d'entrer dans la carrière diplomatique.

Pour la première fois dans l'histoire de la Syrie, des femmes posent leur candidature aux élections législatives. Parmi elles, Mlle Alouye Tabbach, candidate de l'Union féminine arabe.

Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins: International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

On a envoyé aux jeunes citoyennes...

Le Discours de Cri-Cri Royaume aux promotions civiques

(suite et fin)

Monsieur le conseiller administratif,

Chers futurs citoyens,

Chères futures citoyennes,

Celle qui m'a précédée à cette tribune, il y a un an, a commencé son allocution en évoquant un événement très lointain dans le temps et pas très proche dans l'espace. Elle a rappelé ce serment de 1291, juré au bord du lac des Quatre-Cantons, au nom du Seigneur et pour l'éternité.

Je désire évoquer des événements beaucoup plus proches dans le temps, comme dans l'espace.

Je ne remonterai pas 650 ans en arrière.

Douze mois me suffiront.

Je n'irai pas jusqu'au Grütli.

Je resterai entre les Tranchées et la place Cornavin.

Et, entre les Tranchées et la place Cornavin, je vais faire, pour commencer, une constatation. La circulation devient de plus en plus difficile. Il y a tant d'autos que

les autos ne peuvent plus circuler. De l'exèdre du bien naît le mal. Le progrès dévore le Progrès...

Et ce n'est pas seulement le progrès qui dévore le Progrès.

C'est parfois aussi la démocratie qui dévore la démocratie.

Telle est la thèse que je veux démontrer.

Monsieur le conseiller administratif,

Dans un instant vous allez nous faire cadeau d'un très joli livre illustré, fort bien rédigé. J'ai feuilleté l'exemplaire que vous avez remis à ma cousine Françoise l'année dernière.

J'ai trouvé dans ce livre un extrait de la Constitution genevoise, et notamment l'article premier, l'article fondamental, qui dit:

«Le peuple se compose de l'ensemble des citoyens».

J'ai trouvé cet article 2 qui dit:

«Tous les Genevois sont égaux devant la loi».

J'ai trouvé encore, dans ce livre, un extrait de la Constitution fédérale, avec son article 4:

«Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a, en Suisse, ni sujets, ni pri-

vilégiés de lieu de naissance, de personnes ou de familles...»

Voilà ce que j'ai trouvé dans le livre, le livre que vous avez remis à ma cousine il y a un an. J'espère, Monsieur le conseiller administratif, que le livre que vous voudrez bien remettre fort aimablement dans quelques minutes, contiendra une page supplémentaire, pour les exemplaires destinés à nos jeunes futures citoyennes, page qui leur expliquera aussi pourquoi elles ne peuvent pas exercer le droit de vote. Ce petit post-scriptum me semble indispensable pour tenir compte de ce qui s'est passé au cours de ces douze derniers mois...

Où! Monsieur le conseiller! Ne revenons pas jusqu'au Grütli et jusqu'en 1291. Restons ici. Il y a un an, la jeune fille qui m'a précédée à cette tribune vous parlait de lumière, de foi, de mission...

Huit jours plus tard, les 29 et 30 novembre, dans un splendide élan d'enthousiasme, 36 000 femmes de Genève, nos mères, nos grands-mères, nos maîtresses d'école, beaucoup de nos sœurs et de nos camarades aînées se rendaient aux urnes pour affirmer leur désir de participer plus activement aux affaires du pays.

Ces 36 000 femmes répondaient magnifiquement à l'appel que vous avez résumé

en termes excellents sur le diplôme que vous aviez remis huit jours avant à ma cousine Françoise, ce diplôme où je lis:

«Le peuple suisse et ses autorités attendent de la citoyenne qu'elle contribue de toutes ses forces et de tout son cœur au bien de la patrie dans la famille, la commune, l'Etat et le pays.»

Quelques mois plus tard, les 6 et 7 juin 1953, 18 000 hommes ont déclaré qu'ils n'en voulaient rien. Ils ont repoussé du pied, avec mépris, cette offre de franche collaboration. Ils ont renvoyé les 36 000 femmes à leurs fourneaux, à leurs marmites, à leurs pots et à leurs impôts, à la suite d'une campagne où les arguments les plus imbéciles, les plus malins, les plus mufles ne furent pas épargnés...

Beaucoup de mes camarades, beaucoup de mes sœurs, beaucoup de nos mères et nos grands-mères en restent profondément blessées, profondément navrées, profondément déçues...

Et le ménage de l'Etat reste un ménage de célibataire, un ménage de garçon...

Une fausse notion de la démocratie a dévoré la vraie Démocratie. Comme la multiplication excessive des autos empêche fi-

VAUD

Groupe radical lausannois

Le groupe féminin du parti radical lausannois, dans sa séance du 2 décembre, a poursuivi l'étude des libertés démocratiques; Mlle Perret, présidente, a parlé de la liberté de conscience et des cultes. Les difficultés que rencontrent encore certaines Eglises, ailleurs que dans notre pays, font apprécier d'autant plus les droits dont nous jouissons.

GENÈVE

Voici les femmes jurés

Le 1er janvier s'est ouverte l'année où fonctionneront les premières femmes jurées dans les tribunaux. C'est en juillet 1952 qu'avait été acceptée à une belle majorité la modification constitutionnelle permettant aux citoyens des deux sexes de siéger dans les jurys. Au cours de 1953 le règlement d'application a été mis au point et, sur les nouvelles listes de 800 jurés, figurent 264 noms de femmes, ce qui donne une proportion féminine de 33 %.

A ce propos, nous nous permettons de citer une anecdote entendue au cours d'une récente émission radiophonique. Me Fleuriot, le célèbre avocat parisien donna devant le public des Annales une conférence des plus spirituelles sur l'influence que les juges, les avocats, les procureurs peuvent exercer sur les jurés afin d'incliner leur décision vers la clémence ou la sévérité, et il concluait par une historiette.

« Il y a plus de quinze ans, devant un tribunal normand, on jugeait un incendiaire. Il était prouvé que le feu avait été mis à une ferme par malveillance, mais un seul témoin affirmait avoir vu agir l'accusé qui comparait devant ses juges après des mois de préventive.

Et voici qu'au procès, l'unique témoin se rétracte et affirme, qu'après tout, il est sûr que l'incendiaire n'est pas celui qu'il avait accusé.

Dans ces circonstances, l'avocat général renonce à poursuivre et le défenseur, qui avait préparé une brillante plaidoirie, après quelque hésitation renonce aussi à parler, afin de ne pas troubler l'esprit des jurés.

La cour se retire pour délibérer. Quand elle revient dans la salle du tribunal, la sentence est prononcée: vingt ans de travaux forcés!

Le défenseur fou de rage se précipite vers le président du jury, un paysan de la contrée: « Mais voyons, lui dit-il, c'est inique, il n'existe plus aucune charge contre le prévenu! »

« P'têt'ben, répond l'autre, mais aussi, l'incendie volontaire, c'est qu'eu ne chose de grave. »

Il y a des gens qui mettent en doute la capacité des femmes à juger équitablement, tandis que les hommes...

Nous nous sommes permis de citer ce cas par ce qu'il est le fait d'un juré et d'un jury uniquement masculin qui, on le voit, s'est laissé entraîner, non pas à défendre un accusé contre l'injustice, mais à vouloir à tout prix punir un délit, même en l'absence de preuves.

Souhaitons que nos femmes jurées ne se laissent point aveugler et qu'elles aient la conscience nette de leur mission, qui est d'apporter à un accusé, à une accusée, l'appui impartial de ses pairs.

nalément les autos de circuler, la multiplication des lois de la démocratie masculine retarde la réalisation de la vraie démocratie, celle où tout le peuple, hommes et femmes, doit pouvoir dire le dernier mot.

Chers futurs citoyens et futurs électeurs! De grandes tâches vous attendent. Non pas seulement établir la libre circulation dans nos rues, mais établir la vraie démocratie dans l'Etat. Associer la femme à la conduite du ménage communal, cantonal et fédéral. Non pas seulement dans l'intérêt de la femme, ou pour lui donner une satisfaction. Non! Par équité, par justice. Simplement pour appliquer les principes fondamentaux de ces constitutions dont vous trouvez des extraits dans le joli livre-souvenir que l'on va vous remettre dans un instant.

Et, si vous prenez le temps de feuilleter ce livre, arrêtez-vous quelques minutes à la page 10, pour y méditer ces lignes de Madame Albertine Necker-de Saussure qui s'y trouvent reproduites:

« Tout ce qui dans l'organisation politique ne se fonde pas sur les vrais intérêts de la famille, dépérit bientôt ou ne produit que du mal. Et comme ces intérêts sont pour la plupart confiés aux femmes...

Nos suffragistes à l'œuvre

Différences et similitudes des sexes

(suite de la page 1)

maîtresses de pension avouent qu'elles préférèrent les hommes en invoquant les raisons les plus diverses, sans se rendre compte que l'attitude des hommes à leur égard est précisément dictée par la différence des sexes.

D'autre part, si une femme a été blessée par un homme qui l'intéresse, elle se vengera avec une persévérance et un raffinement d'où sont exclues la charité, l'indulgence et la pitié.

Selon des statistiques établies dans plusieurs pays, le nombre des enfants maltraités par des femmes est très supérieur à celui d'enfants ayant subi de mauvais traitements par des hommes. Les belles-mères sont parfois des marâtres tandis que les beaux-pères se conduisent plus souvent comme de vrais pères.

Les maîtres dans les lycées de jeunes filles diront tous que leurs élèves ont un naturel plus doux, qu'elles sont plus sensibles aux blâmes et aux louanges, en un mot, plus faciles et plus dociles. Il ne vient à l'idée d'aucun d'attribuer à des facteurs érotiques la cause de différences qu'ils attribuent à des caractères spécifiquement féminins. Ajoutons que ce n'est pas la classe seulement qui réagit différemment, c'est aussi le maître selon qu'il a devant lui des filles ou des garçons!

On dit que la femme est plus appliquée que l'homme et plus consciencieuse dans son travail; cela est souvent vrai, mais signalons un fait qui ne manque pas de saveur: une qualité prisee chez un homme dessert la femme. On dira « Mlle X... n'a réussi son concours qu'à force de travail » alors qu'on dira d'un homme: « il est arrivé à la force du poignet... c'est un grand travailleur! »

On prétend aujourd'hui encore que les femmes ne sont pas douées pour la pensée abstraite et les mathématiques. Pourtant, depuis que les mathématiques sont inscrites aux programmes des jeunes filles, force a été de reconnaître que celles-ci sont plus douées que les garçons.

Le sens de la justice, dit-on, est plus développé chez l'homme. Lombroso, Spencer, Schopenhauer, Proudhon, Fouillée et beaucoup d'autres auteurs l'affirment. L'homme serait plus « objectif », la femme « subjective ». Or, une accusée, même si elle ne séduit pas par son charme, peut compter en général sur plus de clémence qu'un accusé ayant commis le même délit. Comment pallier à ce subjectivisme? En appelant à siéger aux Tribunaux autant de femmes que d'hommes!

La femme moins logique que l'homme? Une logique se basant sur des prémisses admises par les deux sexes ne sera jamais mise en discussion. Même si elle s'y soumet, la femme ne peut pas toujours admettre la « logique masculine »; c'est qu'il est dans la nature du plus faible de se rendre à la raison du plus fort. En fait, la psychologie féminine diffère de la masculine, ce qui est utile et heureux car tou-

tes deux se corrigent et se complètent.

Dans le domaine sexuel, on admet généralement que les femmes ressentent plus d'aversion à l'égard des lesbiennes qu'à l'égard des pédérastes, cependant que les homosexuels masculins suscitent du dégoût chez l'homme dit normal. Suivant leur logique, les hommes ne prévoient et ne punissent que l'homosexualité masculine! Nous dirons qu'hommes et femmes apprécient plus objectivement les faits et gestes d'individus appartenant à leur propre sexe, et que le sentiment prime dès qu'il s'agit du sexe opposé. C'est là une application particulière d'un fait général: la prépondérance de l'affectivité sur les raisonnements.

Parmi les arguments avancés pour souligner la prétendue supériorité de la pensée masculine, il en est un que l'on retrouve dans tous les traités: les hommes s'intéressent aux choses, les femmes aux personnes; la femme ne parvient pas à scinder une œuvre de celui qui l'incarne, ce qui revient à dire: un homme fait bien lorsqu'il est bien fait! La contrepartie serait-elle moins vraie? Si les femmes, actuellement encore, s'intéressent plus aux personnes qu'aux choses et aux faits, l'éducation traditionnelle, soumise à l'optique masculine, y est pour beaucoup.

Par quels moyens mettre fin aux malentendus qui opposent les sexes, à la situation privilégiée des hommes qui empêche les femmes d'exercer complètement leur rôle?

La libération économique actuelle de la femme contribue à dissiper ces malentendus. La coéducation, d'autre part, préparera mieux les jeunes à une future collaboration. Pour cela, il faudrait que dans les classes, le nombre des filles et des garçons soit sensiblement égal, de même que la proportion des maîtres et des maîtresses. La coéducation prépare les uns et les autres à se connaître mieux, à se respecter, à écarter les préjugés. Elle atténue les tensions sexuelles et crée des amitiés durables.

Concluons: La femme n'est ni inférieure, ni supérieure à l'homme. Elle est différente, certes, mais moins, beaucoup moins qu'on ne l'a dit. La femme moderne est en train de le prouver, maintenant qu'elle collabore de plus en plus avec les hommes. Il s'agit d'écarter les derniers vestiges d'une hégémonie qui a porté préjudice aux deux sexes. A l'un, du fait que l'homme a trop souvent été tenté d'abuser de ses privilèges, à l'autre, du fait que l'optique féminine a été faussée: Il en est résulté des complexes d'infériorité, névroses de compensation, ressentiments. Ces mêmes réactions se retrouvent d'ailleurs dans la lutte des classes, dans la psychologie des peuples opprimés. Or, une véritable civilisation n'admet aucune discrimination de classe, de race ou de sexe.

O.F.

Une avocate valaisanne

Le Valais a une avocate, Mlle Anne-Marie Ducrey, dont le père est négociant à Martigny, et qui vient de passer ses examens finaux.

Dans les commissions

Mlle Zoé Trottet, à Aubonne, a été nommée membre de la commission consultative de la Caisse publique cantonale d'assurance contre le chômage.

Soyez logiques et conséquents. Ne faut-il pas donner aux femmes tous les droits, droit de vote compris, pour leur permettre de défendre les intérêts de la famille, si proches des intérêts du pays?

Chères futures citoyennes, futures contribuable, et pas encore futures électrices!

On va vous donner un beau diplôme. Encadrez-le.

On va vous donner une belle médaille. Portez-la, si vous voulez!

On va vous donner un joli livre. Lisez-le. Relisez-le. Faites même mieux. Lisez l'histoire de Genève! Lisez l'histoire de la Suisse! Lisez même l'histoire internationale...

Vous verrez qu'aucune grande cause, même la plus juste, n'a pu triompher, sans que des hommes et des femmes y consacrent leur temps, leur santé, parfois même leur vie.

Ce droit de vote que possèdent aujourd'hui, les hommes, nos frères, n'a pas été conquis sans luttes parfois sanglantes, soutenues tout au long de notre belle histoire pour la conquête de la liberté commencée au Grütli. Et s'il y a des Berthelied, des Major Davel et des Bertheliet et tant

d'autres qui en jalonnent le cours, combien de femmes, elles aussi, ont risqué leur vie dans ces combats.

Nos aînées, par leur vote massif de novembre 1952, ont rappelé une fois de plus que nous sommes convaincues que le bien du pays exige notre collaboration de citoyennes actives.

Montrons maintenant que nous sommes une force, que nous sommes prêtes à sacrifier à la défense d'une belle et juste cause, notre temps, notre santé et même notre vie, afin que notre pays — comme déjà la grande majorité des pays du monde — en vienne aux règles d'une saine et véritable démocratie.

Après avoir fini le brouillon de son discours, « Cri-Cri » se sentant un peu fatiguée, remit au lendemain la rédaction de la lettre qu'elle aurait l'honneur d'adresser à Monsieur le conseiller administratif pour lui annoncer son acceptation.

Mais, le lendemain, sa « Vespa » ayant dérapé sur une chaussée glissante, « Cri-Cri » se cassa la jambe...

Et son projet de discours resta projet...

Jean Brocher

BERNE

Groupe romand

Le Groupe romand de Berne pour le suffrage féminin a tenu sa dernière séance de l'année le vendredi 4 décembre. La présidente, Mlle Travelleli, rappela tout d'abord la Journée des droits de l'homme du 10 décembre 1953. Puis, elle annonça qu'en janvier prochain, le groupe aura le plaisir d'accueillir une paysanne du Jura bernois, qui a bien voulu accepter de venir parler de son travail et de ses problèmes.

Mme G. Stocker-Meyer, journaliste, fit en suite un exposé très vivant sur ce thème: La femme et la presse.

Connaissant la matière à fond, la conférencière démontra clairement combien la presse, cette « grande puissance », joue un rôle important de nos jours. La discussion animée qui suivit prouva que nous nous intéressons à ces questions. Mme Stocker-Meyer nous a fait mieux comprendre que les journaux, moyens de propagande et d'information, peuvent efficacement servir ou nuire à notre cause.

BALE

La prochaine consultation féminine

La campagne qui précède la consultation féminine des 20 et 21 février prochains, va prendre de l'ampleur, on l'a préparée depuis de longs mois; mais c'est maintenant que vont s'intensifier les efforts. Comme à Genève, en 1952, des listes ont circulé qu'ont signées les citoyennes qui s'engagent à aller voter, quelle que soit leur opinion sur la question. Les différents groupements féminins accueillent au cours de leurs séances ordinaires des oratrices suffragistes ou même de; actrices qui viennent jouer devant leur public de brèves comédies, des sketches où se répondent les arguments pour et contre.

Un comité d'honneur a été constitué où plus de deux cents personnalités ont accepté de figurer, tandis que le comité d'action compte quarante membres et le comité exécutif, dix.

Plus tard viendront les assemblées, les orateurs, les articles de presse, les affiches. Rien ne sera négligé pour arriver au succès qu'on espère aussi spectaculaire qu'à Genève. Tous les espoirs sont permis, les Baloises disposent en effet, d'une aile marchante fort nombreuse et enthousiaste, les 1400 membres de l'association pour le suffrage féminin.

Dans l'Union sud-africaine, grâce à de longs efforts inspirés et menés par Olive Schreiner — une pionnière féministe dont il a été jadis fréquemment question dans ce journal — les femmes blanches ont obtenu le droit de vote. Quatre femmes siègent au Parlement, dont une Mrs Belinger représente les femmes noires. Il y a aussi des femmes mairies de leur localité, membres de conseils municipaux et membres des commissions d'hygiène.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONÉ
Solidité - Élégance
5 % de remise en tickets Jaunes
17, Cours de Rivé, Angle Boulevard Helvétique, 30

LE ROSEY

ROLLE

(Hiver à Gstaad)

Institut international de jeunes gens

(9 à 18 ans)

Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

"Nous luttons contre la vie chère"

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & C^{ie}26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15